Direction Générale des Services
N/Réf : HDD/MJ
Le 8 Décembre 2011

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2011

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

M.BLAZY – Mme GRIS - M.PIGOT – Mme MAILLARD – M.JAURREY – Mme MOUSTACHIR – M.MONOT – M.ANICET – Mme CAUMONT – M.GREGOIRE – M.THAUVIN – Mme EULALIE – M.SAMAT – Mme MURCIA – Mme LEVEILLE – M.BOISSY – Mme GARRET – M.HAROUTIOUNIAN – Mme VACCARI – M.DOS SANTOS – Mme AUSTER – M.PIAT – Mme DEMIRTAS – M.VIGOUROUX – M.CHARLOT – Melle CARRETTE – M.LEBEGUE – M.TIBI – M.HAKKOU

POUVOIRS DE :

Madame HENNEBELLE	à	Madame VACCARI
Monsieur RICHARD	à	Monsieur JAURREY
Madame GRANGER	à	Monsieur THAUVIN
Monsieur SABOURET	à	Monsieur BLAZY
Madame MAISONNIER	à	Monsieur TIBI

ABSENTE :

Madame DUMON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DOS SANTOS

Arrivée de M.BOISSY à 20h 46
Arrivée de Melle CARRETTE à 20h 50
Arrivée de M.HAKKOU à 21h 05
Départ du Groupe UPG/UMP à 23h 00

Monsieur le Maire propose que M.DOS SANTOS soit désigné secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal analytique de la séance du 20 Octobre 2011.

La Majorité : 26 Pour
Groupe UPG/UMP : M.VIGOUROUX-M.CHARLOT-M.LEBEGUE : Abstentions
Joie de Vivre à Gonesse: 2 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE l'adhésion de la ville à l'Association des Collectivités du Grand Roissy et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle 2011.

Monsieur VIGOUROUX indique qu'il s'est déjà exprimé sur cette question et qu'il n'en dira pas plus. Pour lui il y a une cohérence géographique qu'il faut respecter et pour lui cette association semble être prometteuse.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE le projet de Barreau de Gonesse

Madame MOUSTACHIR est convaincue que la liaison entre le RER B et le RER D est une nécessité pour les habitants du territoire, pour les entreprises et pour le développement économique futur.
Elle revient sur les 90 000 emplois disponibles à Roissy et trouve scandaleux qu'il n'y ait que 1 000 gonessiens, et 3 000 habitants de la Communauté d'Agglomération de Val de France qui profitent de ces emplois.
Elle précise aussi que les déplacements des habitants du territoire vers Roissy se font à 90% en voiture, alors que les déplacements des personnes qui vont à la Défense sont à 90% effectués par les transports en commun.
Elle pense qu'effectivement il faut que les engagements soient tenus et que le calendrier soit revu car il n'est pas possible d'attendre jusqu'en 2020, d'autant qu'il est prévu un délai de 3 ans entre la décision préfectorale et la mise en service du barreau ferroviaire.

Monsieur GREGOIRE dit que le tracé n'est pas contesté et qu'une réunion s'est tenue conjointement avec les habitants du Thillay.
Au cours de celle-ci il a été agréablement surpris de constater les réactions très positives, et les remarques qui ont été émises par les habitants sur la logique du tracé, ce qui le fait fortement douter des arguments avancés par certains écologistes, sur la nécessité de sauver les champs sans s'inquiéter par ailleurs des hommes qui vivent là.
Pour lui la déviation du CD 47 et le projet d'aménagement du bassin des Trois Fontaines, permettront de trouver des solutions écologiques aux différents « dépôts sauvages en tout genre », que la municipalité s'efforce de faire disparaître. Il approuve donc la proposition du Conseil Général qui aidera, entre autre, la ville au démarrage du Parc Urbain qui est attendu.

Monsieur VIGOUROUX pense que la liaison idéale entre Gonesse et Roissy c'est un peu le BHSN qui le sera.
Il a l'impression que le foyer de développement que constitue Europa City et les manœuvres de leur promoteur, ont conduit à des décisions un peu rapides. Il adoptera ce projet dont on parle depuis des années, mais se pose la question s'il n'était pas possible de faire mieux ?
Il constate qu'Europa City sera irrigué par l'autoroute A1, le BIP que ses promoteurs souhaitaient aussi une gare et ils vont l'obtenir, mais qu'ils veulent toujours plus avec le RER B et le RER D, comme cela la boucle sera bouclée et ils seront comblés.

Pour lui les habitants du Centre, des Marronniers, de Saint-Blin sont tous plus ou moins éloignés des gares d'Arnouville d'un côté, et de la future gare du métro automatique de l'autre.
Le BHSN est créé, le barreau ferroviaire aussi, mais pourquoi ne pas faire un projet, certes extrêmement coûteux, mais pertinent, un tramway qui aurait suivi le parcours du BHSN qui pour lui aurait été plus efficace pour que Roissy, le Parc de Villepinte et les habitations soient vraiment reliés.
Il constate qu'heureusement que le BHSN perdurera car la liaison est selon lui pertinente, et il a l'impression que la logique de tout ce réseau ce sont les clients d'Europa City qui pourront effectivement venir de partout.

Monsieur le Maire répond que le projet du RER est un sujet dont on parle depuis treize ans, le projet Europa City on en parle depuis quinze mois, et chacun a compris que ce n'est pas parce qu'il y a ce projet de liaison que le Groupe Immochan s'intéresse à Gonesse.
Le nombre de voyageurs que transportera le métro automatique sera nettement supérieur à celui du RER car ils ne remplissent pas les mêmes fonctions et il croit qu'il y a besoin des deux.
Pour ce qui concerne le tramway, son implantation se fait plutôt dans les zones urbaines denses, comme Paris et ses alentours, même si à l'avenir il pourrait être judicieux d'envisager des liaisons de tramway.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur MONOT

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec quatre bailleurs sociaux et l'Etat une convention de Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier de la Fauconnière

Monsieur TIBI est favorable au principe de cette convention, mais s'inquiète du fait que le recrutement du référent-coordonateur ne semble pas prévu au budget et souhaite en connaitre le coût.
Il demande aussi si celui-ci sera vraiment indépendant et de quelle manière il sera recruté.

Monsieur HAROUTIOUNIAN précise que la GUP est pour lui un outil primordial en direction des habitants et qu'il est impératif de le mettre en place.
Il souhaite néanmoins savoir quelles sont les associations, représentant les locataires, qui y ont été associées et s'il est prévu de faire à l'avenir une démarche similaire dans d'autres quartiers ?

Monsieur le Maire répond qu'il est indiqué dans la convention que chacun des bailleurs, à hauteur de 10 000 € annuels, a subventionné le dispositif et que c'est la ville qui recrutera le référent.
Il y aura donc 40 000 € de recettes pendant trois ans, et le coût du poste est évalué un peu en-dessous de ce total.
Il précise qu'il est envisagé d'installer le service GUP Fauconnière, dans un local que les 3F ont aménagé au cœur du quartier et qu'il est question de développer la GUP sur d'autres quartiers de la ville en partenariat avec les bailleurs. Il indique que les associations sont bien entendu partenaires de ce dispositif.

Monsieur HAROUTIOUNIAN est ravi d'entendre que ce dispositif sera étendu sur tous les quartiers, car les locataires, les groupements ou les associations de défense sont dans l'attente de ce type d'outil, car ils ont beaucoup de mal à faire respecter les lois et leurs droits ; il n'a, cependant pas le sentiment que l'association des locataires de la Fauconnière y ait été associée.

Monsieur le Maire lui confirme que le président de l'association a bien été convié à toutes les étapes de cette mise en place. Il lui précise également que seuls les bailleurs sont signataires de la convention du fait de leur implication financière.

Monsieur MONOT confirme que dans un quartier ANRU la GUP est obligatoire d'où la mise en place dans le quartier Saint-Blin avec l'OPIEVOY. Actuellement c'est un diagnostic en marchant qui est fait avec les associations, des habitants, des personnes référentes et le bailleur et cela marche très bien.
Tous les bâtiments sont visités, les problèmes sont relevés et tous les trois mois un contrôle est fait sur ce qui a été réparé, ou pas, par les bailleurs.

Madame EULALIE complète les propos de M.MONOT en indiquant qu'il y a un référent volontaire par cage d'escaliers mais qui ne peuvent pas y assister régulièrement car les visites se passent le matin.

Madame CAUMONT précise que le rôle du référent est très important dans le quartier parce que c'est lui qui va aussi aiguiller le citoyen sur les responsabilités de chacun.

Monsieur HAROUTIOUNIAN revient sur le partenariat de la ville avec OPIEVOY et indique qu'un groupement de locataires rattaché à la CLCV attend un local depuis un certain temps. Il pense qu'il serait bien qu'OPIEVOY prenne exemple sur le quartier de la Fauconnière et ne mette pas sept ans pour mettre un local à disposition des locataires et de leurs représentants.
Il souhaite aussi que la ville les sensibilise sur leurs obligations quant à la mise à disposition d'un LCR.

Monsieur MONOT répond qu'il va se renseigner sur la demande de cette toute récente association et en donnera réponse à M.HAROUTIOUNIAN.

Monsieur HAKKOU s'interroge sur le recrutement d'un seul référent-coordonateur pour quatre principales thématiques identifiées ; le cadre de vie, l'équipement et service des quartiers, sécurité et tranquillité publique et lien social. Il trouve que la charge de travail sera incommensurable, en comparaison avec les bailleurs, dans certains quartiers, ont embauché plusieurs correspondants qui s'occupent uniquement de la sécurité et de la tranquillité publique.

Monsieur le Maire explique que le rôle du référent n'est pas de faire le travail de tous les acteurs qui doivent intervenir, mais d'être l'interface, de centraliser, de mettre en synergie des acteurs avec les services de la ville et les gardiens.

Monsieur BOISSY précise que ce phénomène de coordination doit être installé dans la durée, que c'est aussi une deuxième pierre pour redynamiser le quartier, comme le dispositif des conteneurs enterrés qui a aussi œuvré à ce que les habitants soient aussi acteur de leur propre cité et de leur propre vie.

Monsieur VIGOUROUX revient sur l'évaluation qui est pour lui une affaire essentielle et il souhaite voir dans quel sens vont les progrès ou pas.
Il pense que lorsque l'on parle de la Fauconnière, du cadre de vie, de la sécurité on ne peut pas ne pas parler de ce qui s'est passé square des Sports, où la réhabilitation pose des problèmes très importants.
Il s'interroge sur le fait qu'un bailleur peut être le maître d'œuvre de cette GUP, alors que lui-même met en œuvre des réhabilitations qui sont contestées par l'ensemble des locataires de 3F, en particulier lorsque les revêtements de façade sont déjà dégradés à 20 ou 30%. Pour lui une cité c'est un tout qui doit fonctionner de A à Z.
Il votera pour, car c'est merveilleux, le monde est beau et c'est idéal, mais il demande à ce que l'on soit sérieux tout de même.

Monsieur le Maire répond à M.VIGOUROUX, que c'est justement parce que ce n'est pas merveilleux que la ville essaye de trouver des réponses, et qu'après le délibéré sur ce dossier il lui fera une réponse sur son interpellation concernant les problèmes survenus récemment dans le quartier de la Fauconnière.

APPROBATION A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire revient sur les incidents survenus successivement square des Sports. Il apparaît aujourd'hui que ces deux incendies ne sont pas criminels, pour autant les causes ne sont pas encore déterminées.
Les pompiers considèrent qu'il y a eu « un effet cheminée » très visible au regard de la façade, le bailleur les 3F a donc assigné l'architecte, le bureau de contrôle, les entreprises et travaille sur des mesures à court et long terme.
Des réunions avec les habitants se sont déjà tenues et une autre est prévue mi-décembre. Il faut donc poursuivre les investigations, mais ne pas tirer les conclusions que ces incendies se sont déclarés parce que la réhabilitation a été faite par l'installation de panneaux de bois extérieurs.
Il cite l'explication donnée par les pompiers, qui pensent que l'espace d'air entre la façade en bois et la façade d'origine du bâtiment est trop importante mais il faut rester prudent et attendre les compléments d'examen.

Monsieur TIBI pense que ni le permis de construire, ni l'architecte ne sont à remettre en cause mais que cela semble bien être un problème lié au coffrage du bâtiment. Pour lui le problème d'appel d'air est certain.
Il se pose également la question de la certification que le bois utilisé était bien ignifugé, sinon le feu n'aurait pas pris en moins de trente secondes, et il a constaté que les ossatures de ces coffrets sont en bois ordinaire.
Il pense qu'il ne faut pas faire abstraction d'un phénomène signalé par les habitants depuis des années que sont les rongeurs, qui peuvent aussi provoquer un court-circuit.
Pour lui ce qui l'inquiète le plus, c'est la situation des habitants qui sont un peu perdus sur le devenir, même si le nécessaire pour les reloger a été fait très rapidement, il aimerait d'ailleurs connaître la procédure qui est mise en place.
Il s'inquiète aussi sur les travaux réalisés dans le cadre de l'ANRU car il a le sentiment, en fonction de l'enveloppe attribuée aux bailleurs, que seulement 20 ou 30% ont été utilisés pour réaliser les travaux

Monsieur le Maire répond que toutes les familles concernées ont été relogées sur le quartier. Pour ce qui est du financement des réhabilitations attribué par l'Etat c'est à lui d'en assurer le contrôle ainsi que la bonne exécution des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la suppression et à la création de postes

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à la création de vacations pour le fonctionnement des clubs « coup de pouce clé »

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GRIS

MODIFIE le régime indemnitaire attribué aux agents municipaux

Monsieur TIBI revient sur l'indication figurant dans le rapport qui certifie que les syndicats ont donné un avis favorable sur le principe et est assez surpris de cela. Pour avoir eu avec eux des échanges il s'interroge fortement sur ce sujet et indique que, comme pour lui ce n'est absolument pas clair, il votera contre
Il souhaiterait aussi connaître la valeur du point, base de ce calcul.
Pour lui cette proposition d'attribution de prime rejoint totalement ce qui est fait dans le privé, va à contre sens de ce qu'il entend lors des diverses manifestations des fonctionnaires, et lui prouve que les entreprises du privé font bien les choses.

Monsieur VIGOUROUX rappelle que c'est une annonce qui avait été faite lors des vœux du personnel communal, et il aurait trouvé plus logique que le conseil municipal se prononce sur ce principe avant que l'annonce en soit faite aux agents ; pour lui c'est la logique démocratique.
Il l'approuvera et n'a pas de difficultés liées aux explications données concernant les différents niveaux de salaire du personnel, néanmoins ce qui le gêne, c'est de fixer une prime en fonction de la présence ou non d'une personne sur son poste de travail.
Pour lui ce n'est pas très normal, dans la mesure où le salaire est fait pour une personne à son poste de travail, il n'est pas besoin d'ajouter une prime parce qu'elle est là. Il pense qu'il y a d'autres moyens pour valoriser les salaires du personnel communal.
Néanmoins si cela incite le personnel à être présent pourquoi pas, mais au niveau du rapport de l'individu au travail pour lui cela ne va pas dans le bon sens, cela procède plus du chantage qu'autre chose. Il pencherait plus sur l'attribution d'une prime si la productivité, la rentabilité sont meilleures.

Monsieur HAKKOU explique que pour avoir travaillé à la ville, il est assez satisfait qu'il y ait un régime indemnitaire qui évolue compte-tenu des salaires qui sont effectivement insuffisants, et au regard du coût de la vie. Il votera donc pour et est plus que satisfait.

Monsieur HAROUTIOUNIAN s'interroge sur cette prime ou indemnité qui va être mise en place et souhaiterait avoir des précisions.
Est-ce une prime à la rentabilité ou au mérite attribuée à la tête du client selon le bon vouloir du chef de service, qui mettra en concurrence les salariés et créera des tensions inimaginables ?
Pour lui il faut impérativement que les représentants des agents soient associés. L'ont-ils été, y-a-t-il eu négociations, un accord a-t-il été signé ? Il est assez circonspect par rapport à cette proposition.

Madame GRIS répond à M.TIBI que la valeur du point est de 3 €
Pour ce qui concerne les échanges avec les syndicats il y a eu de longs mois de discussions, car les points de vue n'étaient pas les mêmes. Un arbitrage a été rendu, qui n'a pas été en totalité dans le sens des syndicats, mais a quand même pris en compte certains points demandés par ceux-ci.
Elle souligne que naturellement et formellement les syndicats ne sont pas d'accord sur tout, mais dans des négociations chacun fait un bout du chemin, et ces propositions ont été validées à l'unanimité en CTP.
Elle revient sur l'importance donnée au critère de présence des agents et explique que dans le cadre de la continuité du service public, un certain nombre d'agents sont amenés, en plus de leurs missions, à effectuer celles de leurs collègues parce qu'ils sont absents et ce moyen permet de les valoriser.
La pénalité de 2% par jour d'absence a été expliquée, discutée avec les syndicats, et elle indique que 72% des agents, à peu près 550 personnes, percevront cette prime.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement en début d'année devant le personnel il avait annoncé qu'il souhaitait au-delà du régime indemnitaire existant, suite à ses observations et aux indications des syndicats, mettre en place cette prime pour une plus juste reconnaissance des agents qui exécutent à un ou plusieurs moments de l'année un surplus de travail, et non pas essentiellement par rapport à des résultats.
Il indique que l'attribution de cette prime, dont le principe et les modalités ont bien fait l'objet de négociations, est un effort supplémentaire fait sur le budget de la ville, et qu'il a pu être fixé pour 2011 à 300 000 €. Il évoluera en fonction des contraintes budgétaires.
La délibération de ce soir permettra donc le versement de cette prime sur le salaire du mois de décembre, elle sera versée chaque année en une seule fois.
Par ailleurs, il précise que le travail sur l'évolution du régime indemnitaire existant est toujours en cours, qu'il ne faut pas confondre les salaires, qui ne sont pas déterminés par les Maires, et le régime indemnitaire seul domaine dans lequel ils ont une marge de manœuvre, limitée en fonction des contraintes budgétaires et de la réglementation nationale.
Il ne connaît pas encore totalement le ressenti de ce nouveau dispositif d'évaluation et d'attribution des points, mais précise qu'il y a aussi une possibilité de recours, qui a été utilisée seulement par quatre agents. Il pense qu'il faut attendre un peu mais retenir que c'est un plus pour 550 agents, qui ira de 100 € minimum à 700 € selon les points recueillis. Les agents apprécieront.

Monsieur HAROUTIOUNIAN précise qu'il n'est ni contre une prime, une indemnité ou une gratification, mais suite à cette présentation il pense que cela s'apparente plus à une prime de rentabilité ou de mérite. Pour preuve les syndicats qui sont d'accord sur le principe mais pas totalement sur la forme, puisqu'il n'y a pas eu d'accord signé, il n'y a donc pas eu de consensus.
Donc si c'est pour mettre les salariés en concurrence il s'abstiendra sur ce dossier.

Monsieur TIBI trouve que c'est ni plus ni moins qu'une prime au mérite, et que les points donnés le sont de façon très aléatoire en fonction d'un cadre et d'un agent.

Monsieur le Maire répond et répète qu'il y a eu unanimité du CTP où la parité est respectée entre la ville et les syndicats et que toute réserve à l'égard de cette nouvelle prime est fort dommage pour le personnel.

Monsieur JAURREY pense qu'il faut regarder la vérité en face, car depuis deux, trois ans le gel des salaires est imposé par le gouvernement à toute la fonction publique.
Il précise que dans la fonction territoriale, où les salaires pour la grande majeure partie sont en dessous de 1 500 €, prime même modeste est un plus pour le pouvoir d'achat, et que tout pas en avant est un pas qu'il faut conforter.

La Majorité : 26 Pour – M.HAROUTIOUNIAN : Abstention
Groupe UPG/UMP : 4 Pour
Joie de Vivre à Gonesse : 2 Contre
Union des Gonessiens : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

VOTE le Budget Supplémentaire 2011 – Budget Principal

Monsieur TIBI pense que le budget de la ville est quelque chose de très important, et il est inquiet au moment où la ville va rejoindre Val de France, suite au rapport en date du 6 janvier 2011 de la Chambre Régionale des Comptes constatant un manque de vigilance budgétaire, un manque de ressources et qu'aucun investissement lourd ne pourra être prévu dans les cinq ans à venir. Il est donc certain que la ville rendra service à la Communauté d'Agglomération avec cette adhésion.
Néanmoins, il rappelle qu'il avait annoncé que l'endettement de la ville allait augmenter et il ne croit pas à la stabilité annoncée, car pour lui la dette a augmenté d'un million d'€.
Il indique que l'encours de la dette est pour lui de 75,55 et pas de 67 comme précisé et concernant les emprunts, qui ont été bien renégociés, il ne sait pas si la durée en a été prolongée et il espère que non.
Par ailleurs il ne s'explique pas, au compte 66, qu'une somme de 586 000 € ne soit pas affectée et il voudrait savoir à quoi elle correspond. Il pense que si elle fait partie des négociations, il aurait fallu l'indiquer dans le rapport, ou est-ce une charge supplémentaire ?
Il indique qu'il a une interrogation concernant les impôts et taxes qui en 2010 représentaient 27 millions de recettes et qui ne sont plus que de 26 millions en 2011. Il aimerait donc savoir si cela est dû à des départs d'entreprises ou des faillites ?
Pour toutes ces raisons il indique qu'il votera contre.

Monsieur VIGOUROUX trouve ce budget supplémentaire relativement classique avec la reprise des résultats du compte administratif 2010 et l'affectation. Pour lui les nouvelles dépenses d'investissement sont relativement faibles par rapport aux prévisions du budget primitif.
Il votera quand même contre car il ne soutient pas la politique municipale, et il ne rentrera pas dans les détails techniques énumérés par M.JAURREY dans un délire de chiffres, car on peut leur faire dire tout ce que l'on veut.
Il constate qu'effectivement il y a la crise depuis 2008 et que cela prouve qu'il faut anticiper, gérer au plus près et au mieux les intérêts de la population, notamment les investissements qui conditionnent le niveau de l'emprunt et qui n'ont pas toujours été pertinents comme la Place des Marronniers.
Il répète ce qu'il a dit en commission, qu'un taux n'a de sens que s'il est confronté à une durée et lorsque les indemnités de renégociation sont prises en compte. Il explique que cela se traduit par des charges financières qui augmentent sensiblement et reprises dans ce budget supplémentaire.
Il a relevé que les charges à caractère général ont progressé d'environ 300 000 € sur à peine un an d'exercice. Il pense que l'endettement est un chiffre, qu'il y a des jeux d'écriture, qu'il y a des lignes de trésorerie souvent coûteuses avec des taux d'intérêt élevés et que plus encore en temps de crise, il faut gérer les choses « en bon père de famille ». Il n'approuvera donc pas ce budget supplémentaire.

Monsieur PIGOT indique qu'il votera pour ce budget supplémentaire qui de par sa fonction est un budget d'ajustement qui enregistre les modifications sur les crédits votés au budget primitif.
Il se félicite que la dette de la ville soit parfaitement maîtrisée à un taux moyen en dessous du taux du marché, car c'est un choix politique qui s'explique par l'absolue nécessité de ne prendre aucun risque, compte-tenu des dangers que fait peser le système bancaire et financier.
Il rappelle que ce qui compte c'est la contrepartie de la dette, et pense qu'il est normal de financer sur plusieurs années, donc d'emprunter pour des équipements prévus pour plusieurs décennies.

Monsieur HAKKOU pense que des emprunts souscrits parce que ne dépassant pas un taux de 5%, peuvent être assimilés à une affaire trop intéressante et qu'il y a anguille sous roche. Il ne faut pas signer aveuglement, mais prendre des conseils auprès de cabinets spécialisés et de directeurs compétents. Il souhaite donc à l'avenir que cela soit fait.
N'étant pas convaincu sur l'argumentaire de la finance, il pense qu'il ne faut pas minimiser le risque et qu'il y a encore beaucoup à faire par rapport à ces produits toxiques. Il souhaite connaître aussi le poids financier de cette erreur, y-a-t-il eu des surcoûts ? Si oui, il souhaite qu'ils soient chiffrés car pour lui c'est autant d'initiatives pour la ville.

Monsieur JAURREY répond que les frais financiers sont effectivement un point sensible, et que les 585 000 € sont la reconversion des deux prêts francs suisses, c'est la perte du change entre l'euro et le franc suisse.
Il rappelle qu'il existe une différence entre la comptabilité d'entreprise et la comptabilité publique, où l'exigence veut que sur des prêts en devises il faut chaque année, provisionner le risque ou l'indemnité de rupture de contrat. Néanmoins cette exigence n'est pas respectée par la majorité des collectivités, parce qu'elle n'est pas réglementée, d'où les situations comme celle de la ville.
Par ailleurs il confirme, pour les prêts, que la durée n'a pas été changée. Pour ce qui est des impôts et taxes, il explique qu'il y a eu une fois 700 000 € en rôle supplémentaire et encore 1,555 millions ainsi que les compensations fiscales.
Il constate aussi que la crise est grave et qu'il y a peut être eu à l'époque un dérapage de l'ensemble des collectivités par rapport à l'attractivité de tout cela. Mais pour lui, Gonesse s'en est sortie, pas totalement indemne, mais peut envisager l'avenir avec un taux moyen de 3,96% et avec une dette stabilisée.

Monsieur TIBI indique qu'il a essayé d'apprendre la comptabilité publique et reconnaît que le provisionnement n'est pas imposé aux collectivités.
Néanmoins il indique que la Cour des Comptes a souligné, au vu de cette insuffisance dans le domaine des emprunts structurés, qu'il faut enrichir les annexes pour donner les informations aux élus ce qui ne figure pas dans le document présenté ce soir. Il souhaite donc qu'à l'avenir il y ait plus de transparence.

Monsieur le Maire souligne que le travail de négociation, dans les meilleures conditions possibles et dans l'intérêt de la ville, avec la mobilisation nécessaire du Maire Adjoint, la Direction des Finances et la Direction Générale, dans ce moment difficile, doit être apprécié car il aurait été irresponsable de ne pas sécuriser la dette.
Pour ce qui concerne le rapport de début 2011 de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France sur la Communauté d'Agglomération de Val de France, il est indiqué au chapitre de la dette, que le ratio dette/capacité d'autofinancement, qui s'élevait en 2008 à six années, reste stable et traduit une bonne capacité à rembourser ses emprunts.
Il constate donc que même si ce ratio doit être légèrement supérieur à celui de 2008, il restera toujours inférieur à celui de la moyenne générale, qui est de douze années, ligne à ne pas dépasser et préconisée par les spécialistes.

La Majorité : 27 Pour
Groupe UPG/UMP : 4 Contre
Joie de Vivre à Gonesse : 2 Contre
Union des Gonessiens : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2010

La Majorité : 27 Pour
Groupe UPG/UMP : 4 Contre
Joie de Vivre à Gonesse : 2 Contre
Union des Gonessiens : 1 Pour

Le groupe UPG/UMP quitte la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif Assainissement pour 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif Eau pour 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif Ateliers Locatifs pour 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur GREGOIRE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer un protocole de mise en œuvre opérationnelle du projet « Triangle de Gonesse » avec l'E.P.A. Plaine de France

Monsieur le Maire précise que l'EPA a déjà dépensé depuis 2008 en études 1,842.258 000 € sur le Triangle et ajoute que grâce à cet outil qu'est l'EPA, la ville n'a engagé aucun euro d'étude.

Monsieur TIBI approuvera ce dossier, et répète les propos tenus récemment lors de la réunion publique par le directeur général expliquant qu'Europa City apportera énormément à la ville, eu égard aux entreprises à forte valeur ajoutée qui vont s'installer. Tout cela conforte les propos qu'il avait exprimés précédemment sur la réforme de la TP et sur le fait que Gonesse y serait gagnante, même s'il en redistribuera un maximum à Val de France.

Monsieur le Maire répond que la ville conservera la taxe foncière représentant des sommes très importantes.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur BOISSY

SE PRONONCE favorablement sur le Projet de Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Monsieur le Maire souhaite que soit repris dans la délibération la question du financement des aides pour les riverains du Bourget
Il demande que le délibéré fasse mention que le conseil municipal se prononce favorablement sur le PGS du Bourget, mais qu'il déplore le mécanisme qui préside à la distribution et au financement des aides.

Monsieur HAROUTIOUNIAN pense aussi que ce sont effectivement les pollueurs qui doivent payer mais rappelle que c'est un aérodrome d'affaires et que ce ne sont pas des compagnies aériennes. Il se pose donc la question s'ils seront assez solides pour tenir le coup et payer.

Madame MOUSTACHIR pense que comme les compagnies aériennes qui payent une taxe aéroportuaire à l'aéroport, les compagnies privées installées au Bourget, qui en ont les moyens, doivent elles aussi payer cette taxe qui peut servir à cette aide à l'insonorisation.

Monsieur le Maire ajoute que la taxe n'est pas fondée sur le nombre de passagers mais sur les caractéristiques des appareils.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Ordre des Avocats du Barreau du Val d'Oise dans le cadre des consultations d'avocats à l'Agence Civile

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au lot N°5 concernant l'acquisition, la location et l'entretien de vêtements de travail et équipement de protection individuelle pour la Police Municipale

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces du marché concernant le lot N°6 l'acquisition, la location et l'entretien de vêtements de travail et équipement de protection individuelle

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur PIGOT

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général pour l'aide à la programmation d'un projet cirque

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la C.A.F. les conventions d'objectifs et de financement pour l'accueil du jeune enfant 0-6 ans concernant la Crèche Familiale et la Halte-Garderie de Saint-Blin

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non valeur de produits irrécouvrables sur exercices antérieurs – Budget Principal 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non valeur de produits irrécouvrables sur exercices antérieurs – Budget Ateliers Locatifs 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur JAURREY

PREND ACTE des rapports d'activités de l'exercice 2010 du Syndicat Intercommunal Villiers-le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame MOUSTACHIR

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le C.E.E.V.O pour la participation de la ville au Salon de l'Immobilier d'Entreprises Paris Ile de France (S.I.M.I) 2011.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur MONOT

APPROUVE l'actualisation des fiches actions « Requalification des rues Chauvart et Malmaison » et « Aménagement des espaces publics du Centre Ancien » annexées à la convention GP3 avec le Conseil Régional d'Ile de France

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur THAUVIN

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 aux lots N°1 et 2 du marché N°08F03 concernant la location de véhicules de transport en commun avec chauffeur

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur THAUVIN

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour les lots N°1 et 2 du marché N°11S33 concernant la location de véhicules de transport en commun avec chauffeur et **APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces du marché concernant les lots N°3 et 4

APPROBATION A L'UNANIMITE
LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur ANICET

ANNULE la délibération du 20 octobre 2011 – **APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions de l'Atelier Santé Ville

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur DOS SANTOS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives avec l'Association du Racing Club de Gonesse

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur GREGOIRE

APPROUVE l'acquisition des parcelles AK 191 sises 55 et 57 rue de Paris et de la parcelle AK 305 sise 11 rue de l'Hôtel Dieu – du Thillay appartenant à M.MOREL

Monsieur TIBI souhaite avoir un état de toutes les acquisitions, notamment pour les commerces, car il constate qu'un grand nombre de ces acquisitions restent fermées. Il voudrait connaître les objectifs réels liés à ces acquisitions.

Monsieur le Maire propose lors d'un prochain conseil municipal, qu'un rapport précisant la situation et les orientations qui seront mises en œuvre sur le commerce local en centre ville, soit présenté au débat.

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur GREGOIRE

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 89 sise rue Chauvart appartenant à la Société PREDAULT pour son intégration dans le domaine public

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GARRET

PREND ACTE du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GARRET

PREND ACTE du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Madame GARRET

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 avec le Groupement d'entreprises solidaires EMULITHE/BEAUVAIS DIFFUSION SAS représenté par le mandataire EMULITHE SNC pour la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur THAUVIN

PREND ACTE de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur THAUVIN

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au lot N°1 avec l'Entreprise Saint-Denis Construction pour les travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement des bâtiments communaux

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur SAMAT

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°5 pour les travaux d'insonorisation, réhabilitation et extension de l'école élémentaire R.Salengro – Concours de maîtrise d'œuvre avec le Groupement Groupe A (mandataire) – BETEM Ingénierie (co-traitant) et PEUTZ et Associés (co-traitant)

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur SAMAT

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au lot N°5 avec la Société DECOR 2000 pour les travaux d'insonorisation, réhabilitation et extension de l'école élémentaire R.Salengro

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement du réseau de surveillance des nuisances aériennes et l'installation d'une station de mesure du bruit avec Bruitparif Observatoire du bruit en Ile de France

APPROBATION A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,
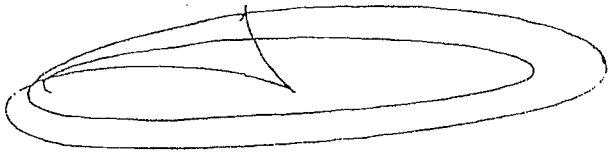
Monsieur DOS SANTOS